



COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL DU 12 MARS 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le VENDREDI 12 MARS 2021, à 20h30, en [Séance ORDINAIRE](#), en mode inhabituel distancié et masqué dans la grande salle communale sous la présidence de [Monsieur Patrick BOUILLON](#), Maire de LUGNY-LES-CHAROLLES

[Présents](#) : Patrick BOUILLON, Karine DAUVERGNE, Céline DELOBEL, Patrice DELORME, Christophe GRIFFON, Bernadette LAMURE, ~~Annie LE MOIGNE~~, Fabrice PERRIER, Stéphanie PERRIER, Rémi ROCHAY et Guillaume VACHON

[Absents et Pouvoirs](#) : Annie Le MOIGNE n'a donné aucun pouvoir

[Secrétaire de Séance](#) : Fabrice PERRIER

[Rédacteur Compte-Rendu](#) : Patrick BOUILLON

[Date de Convocation](#) : VENDREDI 05 MARS 2021

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le Compte-Rendu de la réunion ordinaire du VENDREDI 11 DECEMBRE 2020.

1. [BUDGET SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2021](#)

Le Maire rappelle la délibération 2017-M12-08-DELIB-03 ayant modifié le règlement d'attribution de subvention pour la période 2018-2020 pour la Commune de Lugny-les-Charolles.

Il présente une proposition de budget et de répartition de subvention pour le budget 2021 (Code article comptable 6574)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	BP 2021
Total Subventions	2 000 €	2 000 €	4 100 €	5 050 €	7 000 €	5 500 €	6 000 €	7 000 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Secours catholique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Association locale Aide à Domicile	100 €	0 €	0 €	0 €	150 €	150 €	150 €	150 €
Réseau gérontologique Pays Charollais	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Syndicat d'initiative de Charolles	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
ARPAGH (Maison médicalisée pour gds handicapés)	50 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Service de remplacement pour les agriculteurs	100 €	0 €	0 €	0 €	150 €	150 €	150 €	150 €
Comit. Départ. Ligue contre le cancer	50 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Papillons blancs de Paray le Monial	50 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
AFSEP - Assoc Sclérose en Plaque	50 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
Cantine Scolaire	1 000 €	1 720 €	3 500 €	3 500 €	5 000 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €
Amicale scolaire des rives de l'Arconce	400 €	180 €	500 €	500 €	1 250 €	500 €	500 €	500 €
Coop. Scol. Ecole Prim St Julien de Civry	0 €	0 €	0 €	350 €	350 €	350 €	350 €	350 €
ACUCB (Activités sportives - élèves école)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Lycée de coiffure de Lyon	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Centre de formation Mercurey	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Association LES RUMEURS COURENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Lycée professionnel de Ressins	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maison familiale rurale La Clayette	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Association ESOX Lucius (ani° musique - Moulin)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Association ADRCEA 71	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conval'Charolles - Bien-Etre Patients LS Hopital	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	150 €	150 €
Association Communale des Fêtes de Lugny	0 €	0 €	0 €	500 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Les Amis du Moulin de Lugny	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	333 €	333 €	333 €
Val d'Arconce - Charolais-Brionnais	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	333 €	333 €	333 €
Refuge Fourrière de Gueugnon	0 €	0 €	0 €	100 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Club Culture et Loisirs	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	84 €	0 €
Réserve Association Secouristes de Lugny	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres montants subventions à attribuer	200 €	0 €	0 €	0 €	0 €	84 €	350 €	1 434 €

Le Maire propose l'attribution des montants de subventions suivantes au sein du Budget Primitif 2021 à voter par la suite :

- 150 € à l'ADMR de Charolles pour leur intervention dans les foyers de personnes âgées de la commune
- 150 € à Conval Charolles pour son œuvre au service du bien-être des patients longue durée à l'hôpital
- 100 € à l'Association AFDEP des Sclérosés en Plaques pour son intercession/soutien auprès d'un foyer de la commune.
- 3 500 € à la Cantine Scolaire pour le soutien à l'association des parents bénévoles gérant pour les communes la cantine
- 500 € à l'amicale scolaire (le soutien au voyage scolaire annulé par la crise sanitaire, n'étant pas nécessaire)
- 350 € à la Coopérative Scolaire pour le soutien aux achats de fourniture scolaire au sein du RPI St-Julien-Lugny
- 150 € au Service de Remplacement des agriculteurs de Charolles pour leur intervention auprès des GAEC de la Commune
- 333 € à l'asso des Amis du Moulin de participation d'entretien à une retenue d'eau très utile aux agriculteurs de Lugny, Changy et d'Hautefond pour l'abreuvement des animaux durant la période de sécheresse.
- 333 € à l'asso Val d'Arconce – Charolais-Brionnais de participation d'entretien à une retenue d'eau très utile aux agriculteurs de Lugny, de St-Julien et de Nochize pour l'abreuvement des animaux durant la période de sécheresse
- 1435 € de restes à attribuer éventuellement en cours d'année.

Le conseil municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le Budget Primitif 2021 de 7000 € et des montants de subventions à inscrire au Chapitre 65 et au code article 6574 au sein du Compte PRINCIPAL de la Commune de Lugny-les-Charolles

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2021-M03-12-DELIB-01	10	0	0	ACCEPTEE

2. BUDGET 2021 COMMISSION ACTION SOCIALE

Le Maire rappelle la délibération 2017-M12-08-DELIB-03 ayant modifié le règlement d'attribution de subvention pour la période 2018-2020 pour la Commune de Lugny-les-Charolles.

Il présente une proposition de budget et de répartition de subvention pour le budget 2021 (Code article comptable 6574) :

Basé sur le montant des dépenses de Fonctionnement du CA2020 de 200 523,56 €, le budget 2021 répartit une enveloppe de 1% dudit montant soit 2005 € sur les différents chapitres/code articles budgétaires concernés soit :

- Au code article 6257 pour le repas ou portage de repas des anciens la somme de 75% des 66,67% de 2 005 € soit 1 003 €
- Au code article 60623 pour les achats alimentaires pour les colis de Noël, la somme de 25% des 66,7% de 2 005 € soit 334 €
- Au code article 65882 pour les secours d'urgence éventuels, la somme de 33,33% de 2 005 € soit 668 €

Soit un total de 1 003 € + 334 € + 668 € = 2 005 €

Le Maire propose donc à minima l'attribution desdits montants de subventions au Budget Primitif 2020 à voter par la suite :

Le conseil municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le Budget Primitif 2021 de 2 005 € pour l'action sociale communale, APPROUVE la répartition des 2 000 € aux codes articles 6257, 60623 et 65882, CHARGE et DELEGUE aux membres de la Commission SOPHIA d'action sociale, la répartition des montants inscrits audit code

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2021-M03-12-DELIB-02	10	0	0	ACCEPTÉE

3. COMPTE GESTION 2020 SERVICE GESTION CENTRALISE CHAROLAIS – COMPTE PRINCIPAL COMMUNE

Le Maire présente en détail, par chapitre et lignes budgétaires, les résultats définitifs de l'exécution budgétaire du compte PRINCIPAL de la commune pour l'année 2020 écoulée telle que présentés dans le Compte de Gestion transmis par le SGC Charolais-Brionnais.

INVESTISSEMENTS 2020 :

Dépenses/Mandats : - 65 143,40 €

Recettes/Titres : +14 169,13 €

Déficit 2020 : - 050 974,27 €

Report 2019 : + 025 684,87 €

CLÔTURE 2020 : - 025 289,40 €

FONCTIONNEMENT 2020 :

Dépenses/Mandats : - 184 902,50 €

Recettes/Titres : + 200 523,56 €

Excédent 2020 : + 015 621,06 €

Report 2019 : + 084 212,03 €

Affectation 2019 : - 004 315,13 €

CLÔTURE 2020 : + 099 833,09 €

INVEST 2020 : - 025 289,40 €

FONCT 2020 : + 099 833,09 €

CLÔTURE 2020 : + 074 543,69 €

(Avant Restes-à-Réaliser éventuels)

INVESTISSEMENT DEPENSES			
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			65 143,40 €
001	Déficit d'investissement	N-1	6,00 €
020	Dépenses Imprévues	N	8,00 €
TOTAL MANDATS INVESTISSEMENT			65 143,40 €
DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT			
16	Capitaux d'emprunts	N	60 000,00 €
20	Immobilisations Incorporelles	N	190,30 €
21	Immobilisations Corporelles	N	4 952,60 €
OPERATION ORDRE INVESTISSEMENT			
040	Opération d'ordre de transfert	N	0,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES			
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			79 104,00 €
001	Excédent Investissement Antérieur	N	25 684,87 €
023	Virement de Section Fonctionnement	N	39 250,00 €
TOTAL TITRES INVESTISSEMENT			14 169,13 €
RECETTES REELLES INVESTISSEMENT			
10	10222 FCTVA	N	4 854,00 €
10	1068 Affectation de Résultats N-1	N-1	4 315,13 €
13	Subventions	N	5 000,00 €
16	1641 Emprunts	N	0,00 €
OPERATION ORDRE INVESTISSEMENT			
040	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	N	0,00 €
041	Opérations Patrimoniales	N	0,00 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			224 152,50 €
002	Déficit Fonctionnement Antérieur	N-1	6,00 €
023	Virement vers Section Investissement	N	39 250,00 €
TOTAL MANDATS FONCTIONNEMENT			184 902,50 €
DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT			
11	Charges Générales	N	63 192,77 €
12	Charges Personnel	N	71 691,79 €
14	Atténuations de Produits	N	24 893,00 €
22	Dépenses Imprévues	N	0,00 €
65	Autres Charges de Gestion	N	24 896,94 €
66	Charges Financières	N	228,00 €
67	Charges Exceptionnelles	N	0,00 €
OPERATION ORDRE FONCTIONNEMENT			
042	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	N	0,00 €
043	Opérations d'Ordre à l'intérieur de la Section FCT	N	0,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES			
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			284 735,59 €
002	Excédent Fonctionnement Antérieur	N-1	84 212,03 €
TOTAL TITRES FONCTIONNEMENT			200 523,56 €
RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT			
13	Atténuations de Charges	N	412,00 €
70	Produits de Services et Ventes Diverses	N	6 572,74 €
73	Impôts et Taxes	N	131 512,14 €
74	Dotations, Subventions et Participations	N	61 230,61 €
75	Autres Produits	N	762,07 €
77	Produits Exceptionnels	N	34,00 €
OPERATION ORDRE FONCTIONNEMENT			
042	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	N	0,00 €
043	Opérations d'Ordre à l'intérieur de la Section FCT	N	0,00 €

Les membres du Conseil Municipal, se voient présentés par le Maire, Patrick BOUILLON, les résultats du Compte de Gestion 2020 du Compte PRINCIPAL de la Commune faisant apparaître les données résumées ci-dessous.

INVESTISSEMENTS 2020 :

Résultat 2020 : - 050 974,27 €

Report 2019 : + 025 684,87 €

CLÔTURE 2020 : - 025 589,40 €

FONCTIONNEMENT 2020 :

Résultats 2020 : + 015 621,06 €

Report 2019 : + 088 527,16 €

Affectation 2019 : - 004 315,13 €

CLÔTURE 2020 : + 099 833,09 €

CLÔTURE 2020 : + 074 543,69 €

(Avant Restes-à-Réaliser éventuels)

071004

SGC CHAROLAIS-BRIONNAIS



Etat II-2

Exercice 2020

21400 - LUGNY-LES-CHAROLLES

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	25 684,87		-50 974,27		-25 289,40
Fonctionnement	88 527,16	4 315,13	15 621,06		99 833,09
TOTAL I	114 212,03	4 315,13	-35 353,21		74 543,69

Le conseil municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES, après en avoir débattu, délibéré, APPROUVE à main levée et à l'unanimité, le Compte de Gestion 2020 du Compte PRINCIPAL de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES transmis par le Trésorerie du Service de Gestion Centralisée (SGC) CHAROLAIS-BRIONNAIS situé à CHAROLLES.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2021-M03-12-DELIB-03	10	0	0	ACCEPTÉE

4. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – COMPTE PRINCIPAL COMMUNE

Le Maire a présenté en détail, par chapitre et lignes budgétaires, les résultats définitifs de l'exécution budgétaire du compte PRINCIPAL de la commune pour l'année 2020 écoulée telle que présentés dans le Compte de Gestion transmis par le SGC Charolais-Brionnais.

INVESTISSEMENTS 2020 :	FONCTIONNEMENT 2020 :	INVEST 2020 :	- 025 289,40 €
Dépenses/Mandats : - 65 143,40 €	Dépenses/Mandats : - 184 902,50 €	FONCT 2020 :	+ 099 833,09 €
Recettes/Titres : +14 169,13 €	Recettes/Titres : + 200 523,56 €	CLÔTURE 2020 :	+ 074 543,69 €
Déficit 2020 : - 050 974,27 €	Excédent 2020 : + 015 621,06 €	(Avant Restes-à-Réaliser éventuels)	
Report 2019 : + 025 684,87 €	Report 2019 : + 084 212,03 €		
CLÔTURE 2020 : - 025 289,40 €	Affectation 2019 : - 004 315,13 €		
	CLÔTURE 2020 : + 099 833,09 €		

Les membres du Conseil Municipal ont pu délibérer les résultats identiques en tout point du Compte de Gestion 2020 du Compte PRINCIPAL de la Commune faisant apparaître les données résumées ci-dessous.

En delà de la clôture à 74 453,69 € le Maire présente les restes-a-réaliser en INVESTISSEMENT qui doivent être pris en compte pour être réaffectés à l'exercice 2020 mais qui ne seront mandatés ou titrés qu'au-delà du 01 Janvier 2021, sur l'exercice budgétaire 2021.

Les restes-à-réaliser pour l'exercice comptable 2020 du Compte administratif du COMPTE PRINCIPAL COMMUNE de LUGNY-LES-CHAROLLES sont de :

- 5 428,80 Euros en DEPENSES INVESTISSEMENT soit au Code article 205, le montant de la Facture JVS MARISTEM de 5 428,80 €
- 0,00 Euros en RECETTES INVESTISSEMENT soit Aucun RAR

Au constat des

- Déficit de clôture en INVESTISSEMENT 2020 de -25 289,40 € à couvrir
- Restes-à-réaliser en INVESTISSEMENT 2020 en dépenses de -5 428,80 € à couvrir

Le montant total des sommes à couvrir sont de -30 718,20 € sur l'excédent de clôture de FONCTIONNEMENT, soit 99 833,09 €, ce qui ramène la clôture budgétaire du Compte administratif de 2020 à 69 114,89 €

Le conseil municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES, après en avoir débattu, délibère à l'unanimité moins une abstention, le Maire n'ayant pas pris part au vote, APPROUVE à main levée, le Compte Administratif 2020 du Compte PRINCIPAL de la Commune de Lugny-les-Charolles, CONSTATE un montant de clôture administrative 2020 de 69 114,89 €

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2021-M03-12-DELIB-04	9	0	1	ACCEPTÉE

5. AFFECTATIONS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 AU BUDGET PRIMITIF C021 COMPTE PRINCIPAL COMMUNE

Le Maire rappelle les données de clôture du COMPTE ADMINISTRATIF 2020 de l'exécution budgétaire du Compte Principal Commune.

Les membres du Conseil Municipal, ayant approuvé à main levée, à l'unanimité moins une voix, en l'absence de Mr le Maire qui n'a pas pris part au vote, le Compte Administratif du Compte PRINCIPAL de la Commune, ce dernier propose les affectations de résultats suivantes de clôture du Compte Administratif 2020 au nouveau Budget Primitif 2021 :

- A l'article 1068 en RECETTES INVESTISSEMENT du BP2021, la somme de 30 718,20 € d'affectation de résultats 2020 pour couvrir
 - Le Déficit de clôture 2020 en INVESTISSEMENT de -25 289,40 €
 - Le restes-à-réaliser 2020 en INVESTISSEMENT en dépenses de -5 428,80 € qui sera mandaté en 2021
- A l'article 001 en DEPENSES d'INVESTISSEMENT du BP201, la somme de 25 289,40 € pour constater le déficit de clôture 2020 en INVESTISSEMENT
- A l'article 002 en RECETTES de FONCTIONNEMENT du BP201, la somme de 69 114,89 € pour constater l'excédent résiduel de clôture 2020 en FONCTIONNEMENT correspondant à
 - A l'excédent de clôture 2020 brut de 99 833,09 € initial
 - Réduits des 30 718,20 € de couverture du déficit de clôture d'INVESTISSEMENT 2020 constatés et affectés au 1068 en recettes d'investissement

COMPTE PRINCIPAL COMMUNE		RESULTAT CLOTURE PRECEDENTE	PART AFFECTEE INVESTISSEMENT ANNEE N	RESULTAT DE L'EXERCICE ANNEE N	RESULTAT DE CLOTURE INTERMEDIAIRE ANNEE N	RESULTAT DE CLOTURE GLOBAL ANNEE N	RESTE-A-REALISER INVESTISSEMENT RECETTES ANNEE N	DEPENSES ANNEE N	PART AFFECTEE INVESTISSEMENT ANNEE N+1
2020	INVESTISSEMENT	25 684,87 €		-50 974,27 €	-25 289,40 €	74 543,69 €	0,00 €	-5 428,80 €	-30 718,20 €
2020	FONCTIONNEMENT	88 527,16 €	4 315,13 €	15 621,06 €	99 833,09 €				
2021	INVESTISSEMENT	-25 289,40 €		0,00 €	-25 289,40 €	43 825,49 €			
2021	FONCTIONNEMENT	99 833,09 €	30 718,20 €	0,00 €	69 114,89 €				

Le conseil municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES, après en avoir débattu, délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les affectations de résultats du Compte Administratif 2020 du Compte PRINCIPAL de la Commune de Lugny-les-Charolles et les reports au Budget Primitif 2021.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2021-M03-12-DELIB-05	10	0	0	ACCEPTÉE

6. PRIX SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021 POUR LE LOTISSEMENT ORCILLY

Le Maire présente au Conseil Municipal la teneur d'un courrier de la Préfecture de Saône-et-Loire l'informant de l'invalidation au passage du contrôle de légalité de la délibération 2020-M12-11-DELIB-01 prises lors du Conseil Municipal du 11 Décembre 2020 dernier.

L'Arrêté ministériel du 06 Août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé précise en son article 2 que « ...le montant maximal de cet abonnement ne peut dépasser, par logement desservi et pour une durée de 12 mois, tant pour l'eau que pour l'assainissement, 40 % du coût de service pour une consommation d'eau de 120 mètres-cubes... »

Les tarifs votés à l'époque n'étaient pas conforme ce cela que

- la part fixe de 60 euros votée
- et la part variable de 0,60 €/m3

dépassaient le seuil de 40 % prévu par la réglementation pour une installation consommant 120 m3.

Soit $60 + (0.60 \times 120) = 60 + 72 = 132 \text{ €}$ et $60 / 132 = 45\%$

Le maire propose donc de maintenir la part fixe à 50 € et de passer la part variable à 0.65 €/m3

Soit pour une consommation de 120 m3 un coût de $50 + 0.65 \times 120 = 50 + 78 = 128 \text{ €}$ et un ratio de $50/128 = 39\%$

Par ailleurs, pour 2020, le prix minimum du service public était de 0.85 €/m3 (valeur calculée pour une installation moyenne de 120 m3 par an) Soit pour la commune de Lugny-les-Charolles un prix moyen de $(50 \text{ €} + 0.50 \times 120) / 120 = 110 / 120 = 0.92 \text{ €/m3}$ supérieur au minimum pour 2021, le prix minimum du service public passe à 1.00 €/m3 (valeur calculée pour une installation moyenne de 120 m3 par an) Soit pour la commune de Lugny-les-Charolles un prix moyen de $(50 \text{ €} + 0.65 \times 120) / 120 = 128 / 120 = 1.07 \text{ €/m3}$ supérieur au minimum

Le conseil municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des voix, ABROGE la délibération précédente du 11 Décembre 2020 numéro 2020-M12-11-DELIB-01, APPROUVE la décision de maintenir le montant de la part fixe de la redevance d'assainissement à 50 € au 01/01/2021, APPROUVE la décision de fixer le montant de la part variable de la redevance 0,50 € à 0,65 € au 01/01/2021, PREND ACTE que le montant de la taxe de modernisation du réseau est fixé par l'AELB chaque année, PREND ACTE de la programmation d'augmentation de la Redevance d'assainissement collectif pour 2021, CHARGE le Secrétariat de Mairie de faire un courrier aux 14 abonnés dès le 1er trimestre 2021 pour leur expliquer le principe d'augmentation de la redevance d'assainissement collectif 2021 voté ce jour pour une perception de redevance en décembre 2021.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2021-M03-12-DELIB-06	10	0	0	ACCEPTÉE

7. COMPTE GESTION 2020 DU SERVICE GESTION CENTRALISE CHAROLAIS – COMPTE ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Maire présente en détail, par chapitre et lignes budgétaires, les résultats définitifs de l'exécution budgétaire du compte ANNEXE d'ASSAINISSEMENT de la commune pour l'année 2020 écoulee telle que présentée dans le Compte de Gestion transmis par le SGC Charolais-Brionnais.

INVESTISSEMENTS 2020 :

Dépenses/Mandats : - 009 331,68 €

Recettes/Titres : + 000 358,34 €

Déficit 2020 : - 008 973,34 €

Report 2019 : + 006 310,92 €

CLÔTURE 2020 : - 002 662,42 €

EXPLOITATION 2020 :

Dépenses/Mandats : - 001 943,94 €

Recettes/Titres : + 001 555,68 €

Déficit 2020 : - 000 388,26 €

Report 2019 : + 003 682,22 €

Affectation 2019 : - 000 000,00 €

CLÔTURE 2020 : + 003 293,96 €

INVEST 2020 : - 002 662,42 €

FONCT 2020 : + 003 293,96 €

CLÔTURE 2020 : + 000 631,54 €

(Avant Restes-à-Réaliser éventuels)

INVESTISSEMENT DEPENSES			
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			9 331,68 €
001	Déficit d'investissement	N-1	0,00 €
020	Dépenses Imprévues	N	0,00 €
TOTAL MANDATS INVESTISSEMENT			9 331,68 €
DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT			N
16	Capitiaux d'Emprunts	N	0,00 €
20	Immobilisations Incorporelles	N	9 132,00 €
21	Immobilisations Corporelles	N	0,00 €
OPERATION ORDRE INVESTISSEMENT			N
040	Opération d'ordre de transfert	N	199,88 €

INVESTISSEMENT RECETTES			
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			8 419,26 €
001	Excédent Investissement Antérieur	N	6 310,92 €
023	Virement de Section Fonctionnement	N	1 750,00 €
TOTAL TITRES INVESTISSEMENT			N
RECETTES REELLES INVESTISSEMENT			N
10	10222 FCTVA	N	0,00 €
10	1068 Affectation de Résultats N-1	N-1	0,00 €
13	Subventions	N	150,00 €
16	1641 Emprunts	N	0,00 €
OPERATION ORDRE INVESTISSEMENT			N
040	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	N	208,34 €
041	Opérations Patrimoniales	N	0,00 €

EXPLOITATION DEPENSES			
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			3 693,94 €
002	Déficit Fonctionnement Antérieur	N-1	0,00 €
023	Virement vers Section Investissement	N	1 750,00 €
TOTAL MANDATS FONCTIONNEMENT			1 943,94 €
DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT			N
11	Charges Générales	N	1 610,00 €
12	Charges Personnel	N	0,00 €
14	Atténuations de Produits	N	125,00 €
22	Dépenses Imprévues	N	0,00 €
65	Autres Charges de Gestion	N	0,00 €
66	Charges Financières	N	0,00 €
67	Charges Exceptionnelles	N	0,00 €
OPERATION ORDRE FONCTIONNEMENT			N
042	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	N	208,34 €
043	Opérations d'Ordre à l'intérieur de la Section FCT	N	0,00 €

EXPLOITATION RECETTES			
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			5 237,90 €
002	Excédent Fonctionnement Antérieur	N-1	3 682,22 €
TOTAL TITRES FONCTIONNEMENT			N
RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT			N
13	Atténuations de Charges	N	0,00 €
70	Produits de Services et Ventes Diverses	N	1 356,00 €
73	Impôts et Taxes	N	0,00 €
74	Dotations, Subventions et Participations	N	0,00 €
75	Autres Produits	N	0,00 €
77	Produits Exceptionnels	N	0,00 €
OPERATION ORDRE FONCTIONNEMENT			N
042	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	N	199,88 €
043	Opérations d'Ordre à l'intérieur de la Section FCT	N	0,00 €

Les membres du Conseil Municipal, se voient présenter par le maire, FAUCON DUCILLON, les résultats du Compte de Gestion 2020 du Compte ANNEXE d'ASSAINISSEMENT de la Commune faisant apparaître les données résumées ci-dessous.

INVESTISSEMENTS 2020 :

Résultat 2020 : - 008 973,34 €

Report 2019 : + 006 310,92 €

CLÔTURE 2020 : - 002 662,42 €

EXPLOITATION 2020 :

Résultats 2020 : - 000 388,26 €

Report 2019 : + 003 682,22 €

Affectation 2019 : + 000 000,00 €

CLÔTURE 2020 : + 003 293,96 €

CLÔTURE 2020 : + 000 631,54 €

27800 - ASSAINISSEMENT DE LUGNY LES CHAR

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
ASSAINISSEMENT DE LUGNY LES CH					
Investissement	6 310,92		-8 973,34		-2 662,42
Fonctionnement	3 682,22		-388,26		3 293,96
Sous-Total	9 993,14		-9 361,60		631,54

Le conseil municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES, après en avoir débattu, délibéré, APPROUVE à main levée et à l'unanimité, le Compte de Gestion 2020 du Compte ANNEXE ASSAINISSEMENT transmis par le Trésorerie du Service de Gestion Centralisée (SGC) CHAROLAIS-BRIONNAIS situé à CHAROLLES.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2021-M03-12-DELIB-07	10	0	0	ACCEPTÉE

8. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - COMPTE ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Maire a présenté en détail, par chapitre et lignes budgétaires, les résultats définitifs de l'exécution budgétaire du compte ANNEXE d'ASSAINISSEMENT de la commune pour l'année 2020 écoulée telle que présentée dans le Compte de Gestion transmis par le SGC Charolais-Brionnais.

Les membres du Conseil Municipal ont pu délibérer les résultats identiques en tout point du Compte de Gestion 2020 du Compte ANNEXE ASSAINISSEMENT de la Commune faisant apparaître les données résumées ci-dessous.

En delà de la clôture à 631,54 € le Maire présente les restes-à-réaliser en INVESTISSEMENT qui doivent être pris en compte pour être réaffectés à l'exercice 2020 mais qui ne seront mandatés ou titrés qu'au-delà du 01 Janvier 2021, sur l'exercice budgétaire 2021.

Les restes-à-réaliser pour l'exercice comptable 2020 du Compte administratif du COMPTE ANNEXE ASSAINISSEMENT de LUGNY-LES-CHAROLLES sont de :

- 5 016,00 Euros en DEPENSES INVESTISSEMENT soit DEPENSES au Code article 203 Facture SECUNDO de 5 016,00 €
- 7 074,00 Euros en RECETTES INVESTISSEMENT soit RECETTES au Code article 13111 Subvention à percevoir de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne de 7074,00 €

Au constat des

- Déficit de clôture en INVESTISSEMENT 2020 de - 2 662,42 € à couvrir
- Restes-à réaliser en INVESTISSEMENT 2020 en recettes de 7074,00 - 5 016 = + 2058,00 € qui ne nécessite pas de couverture.

Le montant total des sommes à recouvrir sont de 2 662,42 € sur l'excédent de clôture de FONCTIONNEMENT, soit 3 293,96 €, ce qui amène la clôture budgétaire du Compte administratif de 2020 à 631,54 €

Le conseil municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES, après en avoir débattu, délibère à l'unanimité moins une abstention, le Maire n'ayant pas pris part au vote, APPROUVE à main levée, le Compte Administratif 2020 du Compte ANNEXE ASSAINISSEMENT de la Commune de Lugny-les-Charolles, CONSTATE un montant de clôture administrative de 631,54 €

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2021-M03-12-DELIB-08	9	0	1	ACCEPTÉE

9. AFFECTATIONS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 AU BUDGET PRIMITIF 2021 – COMPTE ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Maire rappelle les données de clôture du COMPTE ADMINISTRATIF 2020 de l'exécution budgétaire du Compte Annexe Assainissement.

Les membres du Conseil Municipal, ayant approuvé à main levée, à l'unanimité moins une voix, en l'absence de Mr le Maire qui n'a pas pris part au vote, le Compte Administratif du Compte Annexe Assainissement de la Commune, ce dernier propose les affectations de résultats suivantes de clôture du Compte Administratif 2020 au nouveau Budget Primitif 2021 :

- A l'article 1068 en RECETTES INVESTISSEMENT du BP2021, une somme d'affectation de résultats 2020 de 604,42 € est nécessaire recouvrant
 - Le déficit de clôture 2020 en INVESTISSEMENT de - 2 662,42
 - Le restes-à réaliser 2020 en INVESTISSEMENT en dépenses de - 5 016 € qui sera mandaté en 2021 (Facture SECUNDO)
 - Soit - 2662,42 - 5 016 € = - 7 678,42 €
 - Mais comme il existe un reste-à-réaliser en recettes de 7 074 € à titrer en 2021 (Subvention AELB)
 - L'affectation au 1068 au BP2021 en recettes d'investissement peut donc être réduite à en 7 074 - 7678,42 soit 604,42 €
- A l'article 001 en DEPENSES d'INVESTISSEMENT du BP201, la somme de 2 662,42 € pour constater le déficit de clôture 2020 en INVESTISSEMENT
- A l'article 002 en RECETTES d'EXPLOITATION du BP201, la somme de 2 689,54 € pour constater l'excédent résiduel de clôture 2020 en EXPLOITATION correspondant à
 - l'excédent de clôture 2020 brut de 3 293,96 € initial
 - et la réduction de ce montant initial de 604,42 € de couverture du déficit de clôture d'INVESTISSEMENT 2020 constaté et affecté au 1068 en recettes d'investissement en affectation de résultats

Le conseil municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES, après en avoir débattu, délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les affectations de résultats du Compte Administratif 2020 du Compte ANNEXE ASSAINISSEMENT de la Commune de Lugny-les-Charolles et les reports au Budget Primitif 2021

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2021-M03-12-DELIB-09	10	0	0	ACCEPTÉE

10. VOTE DES TAUX FISCAUX COMMUNAUX 2021

Le Conseil Municipal a invité le Maire à bâtir une proposition de budget primitif 2021 à soumettre à ses votes, n'augmentant en rien les prélèvements fiscaux communaux et en se contentant de l'augmentation naturelle annuelle savoir 0.9% pour les bases TH et 1.2% pour les bases TF bâti et non bâti.

Le Législateur a également figé les taux communaux de la TH à leur valeur de 2017, puisque l'Etat a prononcé l'exonération complète de tous les contribuables du paiement de la TH et qu'il en compensera le paiement au budget principal des communes.

En conséquence de quoi le Maire fait une proposition de maintien des taux fiscaux communaux 2021 à leur valeurs de 2020 sans compensation de la hausse naturelle du montant des bases fiscales de chaque foyer fiscal de la commune qui sont une décision législative annuelle de la représentation nationale sur proposition gouvernementale.

Taxe d'Habitation 2021 : 2,72 % (inchangé par rapport à 2020) uniquement pour les maisons secondaires

Taxe Foncière Bâti 2021 : 2,92 % (inchangé par rapport à 2020)

Taxe Foncière non Bâti 2021 : 23,13 % (inchangé par rapport à 2020)

Le Conseil Municipal de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, après avoir débattu, et à l'unanimité, APOUVE à l'unanimité la proposition du Maire de choisir les taux préconisés pour 2021 à savoir TH = 2.72 % TF Bâti = 2.92 % et TF Non Bâti = 23.13 %, AUTORISE ce dernier à signer l'Etat 1259 de 2021 en ce sens à dessein de Notification auprès de la Direction Départementale de la Fiscalité Publique.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2021-M03-12-DELIB-10	10	0	0	ACCEPTEE

11. ATTRIBUTION ANNUELLE DEVIS ENTRETIEN ESPACES VERTS 2021

Le Maire présente un devis de l'ESAT PARAY-LE-MONIAL pour le contrat d'entretien proposé pour 2021.

IL fait remarquer que le détail par surfaces de parcelles est désormais disponible.

Le montant du devis proposé est de 2 783,15 € TTC (contre 2 783,15 € HT et 2 278,28 € HT en 2019)

Soit une augmentation entre 2019 et 2020 de 41,01 € ou 1,80%

Et entre 2020 et 2021 0 % d'augmentation

Le Maire présente un autre devis d'une société Paysagiste de ST-LEGER-LES-PARAY pour le contrat d'entretien proposé pour 2021.

Le montant du devis proposé est de 2 862,00 € TTC (soit 2 385,00 € HT)

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, délibère à l'unanimité et ACCEPTE le devis proposé par l'ESAT pour 2021, CHARGE le Maire de faire le nécessaire pour l'exécution de sa décision

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2021-M03-12-DELIB-11	10	0	0	ACCEPTEE

12. HORAIRE ECOLE RPI RENTREE SCOLAIRE 2021-2022

Le Maire rappelle que l'Education Nationale demande aux communes gérant un RPI, de fixer l'horaire des établissements en concertation avec les conseils d'Ecole pour être prêt à valider la rentrée de septembre dès la fin du mois de Juin et la fin de l'année scolaire précédente.

Il rappelle également que la même Education Nationale a avisé en Janvier 2021 les 2 Maires du RPI de la suppression du 4ième poste au sein de celui-ci ramenant le nombre de classes de 4 à 3 à compter de la rentrée de Septembre 2021.

Cette suppression a été acceptée par les Maires qui l'ont estimée conforme à la baisse des effectifs observée depuis plusieurs années au sein du RPI.

Dès lors des discussions avec la Directrice du RPI pour préparer la répartition et l'organisation de la rentrée prochaine ont été tenues avec les membres des commissions scolaires des 2 communes. Il en ressort qu'en termes d'organisation le RPI ne connaîtra aucune modification de ses horaires sur aucun de ses 2 sites à Lugny-les-Charolles et Saint-Julien-de-Civry

SITE DE LUGNY-LES-CHAROLLES		lundi		mardi		jeudi		vendredi	
		horaires	durées	horaires	durées	horaires	durées	horaires	durées
matin	horaires de classe :	09H00 – 12H10	3.17	09H00 – 12H10	3.17	09H00 – 12H10	3.17	09H00 – 12H10	3.17
Pause méridienne (1h30 minimum)		12H10 – 13H40	1.50	12H10 – 13H40	1.50	12H10 – 13H40	1.50	12H10 – 13H40	1.50
après-midi	horaires de classe :	13H40 – 16H30	2.83	13H40 – 16H30	2.83	13H40 – 16H30	2.83	13H40 – 16H30	2.83
durée de la journée de classe		6.00		6.00		6.00		6.00	
SITE DE SAINT-JULIEN-DE-CIVRY		lundi		mardi		jeudi		vendredi	
		horaires	durées	horaires	durées	horaires	durées	horaires	durées
matin	horaires de classe :	08H50 – 12H00	3.17	08H50 – 12H00	3.17	08H50 – 12H00	3.17	08H50 – 12H00	3.17
Pause méridienne (1h30 minimum)		12H00 – 13H30	1.50	12H00 – 13H30	1.50	12H00 – 13H30	1.50	12H00 – 13H30	1.50
après-midi	horaires de classe :	13h30 – 16h20	2.83	13h30 – 16h20	2.83	13h30 – 16h20	2.83	13h30 – 16h20	2.83
durée de la journée de classe		6.00		6.00		6.00		6.00	

Le Conseil Municipal après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité ; APPROUVE la proposition du Maire d'horaires pour la rentrée scolaire 2021-2022 ; CONFIRME le maintien des horaires actuels au sein du RPI.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2021-M03-12-DELIB-12	10	0	0	ACCEPTEE

13. CONFIRMATION COMMUNELA DE LA PRISE DE COMPETENCE MOBILITE PAR LA CC LE GRAND CHAROLAIS

La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) vise à améliorer l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) en la généralisant à l'ensemble des communautés de communes (article L. 1231-1 du code des transports, modifié par l'article 8 de la LOM), sous réserve que celles-ci délibèrent en ce sens avant le 31 mars 2021 (III de l'article L. 1231-1). A défaut, la compétence est exercée par la région sur le territoire de la communauté de communes concernée à partir du 1er juillet 2021.

Toutefois, compte tenu des moyens et du périmètre de ces EPCI à fiscalité propre, la loi comporte une disposition particulière (article L. 3111-5 du code des transports, modifié par le I, 24° de l'article 8 de la LOM) prévoyant que la communauté de communes qui prend la compétence d'AOM n'est substituée à la région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire intégralement inclus dans son ressort territorial que si elle en fait la demande.

Dans le cas où la communauté de communes renoncerait à prendre cette compétence au 1er juillet 2021, elle ne pourrait la reprendre que dans deux situations exceptionnelles seulement :

- En cas de fusion avec une autre communauté de communes.
- En cas de création ou d'adhésion à un syndicat mixte ou un PETR à qui les EPCI membres décideraient de transférer la compétence mobilité.

La communauté de communes intervient à ce jour sur la mobilité via son service communautaire de transport à la demande. Une politique active d'aménagements de déplacements doux est également conduite par l'intercommunalité et ses villes centres. D'autres acteurs interviennent également sur le territoire, qu'il s'agisse de la Ville de Paray le Monial avec le service communal de transport régulier, la plateforme de mobilité portée par la Mission Locale du Charolais « C Mobil » au sein du PETR du Pays Charolais-Brionnais ou encore des initiatives portées par des associations telles que le PIMMS Bourgogne Sud, Antenne de St Bonnet de Joux.

Le diagnostic du Plan climat air énergie territorial (PCAET) acté par le conseil communautaire du 02/03/2021 laisse apparaître :

- Un potentiel de développement important de l'utilisation du vélo y compris électrique autour des villes centres (Ex : 10 000 habitants sont à moins de 15 minutes du centre-ville de Paray le Monial)
- Que des réflexions sont à mener avec pôle emploi et les employeurs sur les déplacements domicile-travail : (Ex 40% des actifs du Grand charolais travaillent dans leur commune de résidence - et 35% en Bourgogne -, alors que seulement 18% de la population utilise un autre mode de transport que les véhicules légers. Développement du covoiturage ? Du télétravail ?)
- Que la mobilité est aussi une problématique sociale et d'accessibilité. (Ex : enjeu du budget consacré à ce poste de dépense par les ménages).

La question de la mobilité sera également un point important du futur PLUi, et du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui constitue l'étape importante du PLUi. Il détermine les grandes orientations générales du PLUi et fixe les objectifs des politiques publiques en matière d'urbanisme, déplacements, habitat, environnement, économie, équipements, foncier et ressources.).

Aussi, en prenant la compétence mobilité, la communauté de communes :

- deviendra un acteur identifié et légitime de l'écosystème local de la mobilité
 - Pour les habitants, les employeurs, les autres acteurs du territoire
 - Pour les autres collectivités voisines au sein d'un bassin de mobilité
- maîtrisera l'élaboration de sa stratégie locale de mobilité
 - Dans le cadre de son projet de territoire
 - En articulation avec ses autres politiques publiques locales
 - En coordination avec la Région et les autres autorités organisatrices de la mobilité
- décidera des services de mobilité qu'elle souhaite organiser ou soutenir
 - En recherchant les services qui correspondent aux besoins locaux
 - En s'appuyant sur des ressources et des moyens éventuellement disponibles à l'AOM régionale
 - En pouvant céder tout ou partie(s) de sa compétence ponctuellement à des communes

Par délibération n° 2021-009 en date du 06 mars 2021, la Communauté de communes le Grand Charolais s'est prononcée favorablement au transfert de la compétence.

Au regard des enjeux d'attractivité et d'aménagement du territoire du Grand Charolais, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer favorablement à la prise de compétence « organisation de la mobilité » par la Communauté de communes le Grand Charolais.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avr. 2020 ;

Vu la délibération n° 2021-009 en date du 06 mars 2021 du conseil de la Communauté de communes le Grand Charolais, relative à la prise de compétence « autorité organisatrice,

Considérant que les conseils municipaux sont priés de délibérer dans les 3 mois à compter de la notification de la délibération de la CCLCG, a défaut l'avis est réputé favorable, La majorité qualifiée est requise pour approuver le transfert de compétence mobilité

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable au transfert de la compétence organisation de la mobilité à la Communauté de communes le Grand Charolais, d'autoriser le Maire ou son représentant, à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à ce dossier.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2021-M03-12-DELIB-13	10	0	0	ACCEPTÉE

14. BUDGET PRIMITIF 2021- COMPTE PRINCIPAL COMMUNE

Le Maire présente en détail, par chapitre et lignes budgétaires, les propositions d'affectation de crédits du Budget Primitif 2021.

Il rappelle les toutes dernières affectations de résultats du CA 2020 au BP2021

Le Maire propose un budget primitif 2021 du compte PRINCIPAL de la Commune équilibré

- à 235 k€ en FONCTIONNEMENT
- et à 55 k€ en INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES			
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			55 000,00 €
001	Déficit d'investissement	N-1	25 289,40 €
020	Dépenses Imprévues	N	0,00 €
TOTAL MANDATS INVESTISSEMENT			29 710,60 €
DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT			N
16	Capitaux d'Emprunts	N	0,00 €
20	Immobilisations Incorporelles	N	18 710,60 €
21	Immobilisations Corporelles	N	11 000,00 €
OPERATION ORDRE INVESTISSEMENT			N
040	Opération d'ordre de transfert	N	0,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES			
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			55 000,00 €
001	Excédent Investissement Antérieur	N	0,00 €
023	Virement de Section Fonctionnement	N	5 000,00 €
TOTAL TITRES INVESTISSEMENT			50 000,00 €
RECETTES REELLES INVESTISSEMENT			N
10	10222 FCTVA	N	9 000,00 €
10	1068 Affectation de Résultats N-1	N-1	30 718,20 €
13	Subventions	N	10 281,80 €
16	1641 Emprunts	N	0,00 €
OPERATION ORDRE INVESTISSEMENT			N
040	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	N	0,00 €
041	Opérations Patrimoniales	N	0,00 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			235 000,00 €
002	Déficit Fonctionnement Antérieur	N-1	0,00 €
023	Virement vers Section Investissement	N	5 000,00 €
TOTAL MANDATS FONCTIONNEMENT			230 000,00 €
DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT			N
11	Charges Générales	N	84 000,00 €
12	Charges Personnel	N	67 000,00 €
14	Atténuations de Produits	N	25 000,00 €
22	Dépenses Imprévues	N	1 650,00 €
65	Autres Charges de Gestion	N	51 350,00 €
66	Charges Financières	N	1 000,00 €
67	Charges Exceptionnelles	N	0,00 €
OPERATION ORDRE FONCTIONNEMENT			N
042	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	N	0,00 €
043	Opérations d'Ordre à l'intérieur de la Section FCT	N	0,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES			
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			235 000,00 €
002	Excédent Fonctionnement Antérieur	N-1	69 114,89 €
TOTAL TITRES FONCTIONNEMENT			165 885,11 €
RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT			N
13	Atténuations de Charges	N	0,00 €
70	Produits de Services et Ventes Diverses	N	4 700,00 €
73	Impôts et Taxes	N	119 000,00 €
74	Dotations, Subventions et Participations	N	41 385,11 €
75	Autres Produits	N	700,00 €
77	Produits Exceptionnels	N	100,00 €
OPERATION ORDRE FONCTIONNEMENT			N
042	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	N	0,00 €
043	Opérations d'Ordre à l'intérieur de la Section FCT	N	0,00 €

Le conseil municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le Budget Primitif 2021 du Compte PRINCIPAL de la Commune de Lugny-les-Charolles ; AUTORISE le Maire à documenter auprès de la Trésorerie lignes budgétaires équilibrées à 235 k€ en FONCTIONNEMENT et 55 k€ en INVESTISSEMENT

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2021-M03-12-DELIB-14	10	0	0	ACCEPTEE

15. BUDGET PRIMITIF 2021- COMPTE ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Maire présente en détail, par chapitre et lignes budgétaires, les propositions d'affectation de crédits du Budget Primitif 2021.

Il rappelle les toutes dernières affectations de résultats du CA 2020 au BP2021

Il donne également tous les détails sur les ressources et dépenses budgétaires notamment celles du financement du projet de reconstruction de la station d'Épuration d'Orcilly.

Le Maire propose un budget primitif 2021 du compte ANNEXE ASSAINISSEMENT de la Commune équilibré

- > à 17 k€ en FONCTIONNEMENT
- > et à 390 k€ en INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES			
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			390 000,00 €
001	Déficit d'investissement	N-1	2 662,42 €
020	Dépenses Imprévues	N	0,00 €
TOTAL MANDATS INVESTISSEMENT			387 337,58 €
DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT			N
16	Capitaux d'Emprunts	N	10 000,00 €
20	Immobilisations Incorporelles	N	40 000,00 €
21	Immobilisations Corporelles	N	337 087,58 €
OPERATION ORDRE INVESTISSEMENT			N
040	Opération d'ordre de transfert	N	250,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES			
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			390 000,00 €
001	Excédent Investissement Antérieur	N	0,00 €
023	Virement de Section Fonctionnement	N	12 000,00 €
TOTAL TITRES INVESTISSEMENT			378 000,00 €
RECETTES REELLES INVESTISSEMENT			N
10	10222 FCTVA	N	0,00 €
10	1068 Affectation de Résultats N-1	N-1	604,42 €
13	Subventions	N	297 145,58 €
16	1641 Emprunts	N	80 000,00 €
OPERATION ORDRE INVESTISSEMENT			N
040	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	N	250,00 €
041	Opérations Patrimoniales	N	0,00 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			17 000,00 €
002	Déficit Fonctionnement Antérieur	N-1	0,00 €
023	Virement vers Section Investissement	N	12 000,00 €
TOTAL MANDATS FONCTIONNEMENT			5 000,00 €
DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT			N
11	Charges Générales	N	3 000,00 €
12	Charges Personnel	N	0,00 €
14	Atténuations de Produits	N	300,00 €
22	Dépenses Imprévues	N	0,00 €
65	Autres Charges de Gestion	N	0,00 €
66	Charges Financières	N	1 450,00 €
67	Charges Exceptionnelles	N	0,00 €
OPERATION ORDRE FONCTIONNEMENT			N
042	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	N	250,00 €
043	Opérations d'Ordre à l'intérieur de la Section FCT	N	0,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES			
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			17 000,00 €
002	Excédent Fonctionnement Antérieur	N-1	2 689,54 €
TOTAL TITRES FONCTIONNEMENT			14 310,46 €
RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT			N
13	Atténuations de Charges	N	0,00 €
70	Produits de Services et Ventes Diverses	N	1 500,00 €
73	Impôts et Taxes	N	0,00 €
74	Dotations, Subventions et Participations	N	12 560,46 €
75	Autres Produits	N	0,00 €
77	Produits Exceptionnels	N	0,00 €
OPERATION ORDRE FONCTIONNEMENT			N
042	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	N	250,00 €
043	Opérations d'Ordre à l'intérieur de la Section FCT	N	0,00 €

Le conseil municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif 2021 du Compte ANNEXE ASSAINISSEMENT de la Commune de Lugny-les-Charolles.

AUTORISE le Maire à documenter auprès de la Trésorerie lignes budgétaires équilibrées à 17 k€ en FONCTIONNEMENT et 390 k€ en INVESTISSEMENT

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2021-M03-12-DELIB-15	10	0	0	ACCEPTEE

16. PRESENTATIONS/DISCUSSIONS/DEBATS

➤ Présentation Clôture Budgétaire 2020 par Madame Isabelle DARD de la DGFIP

Madame Dard est venu rencontrer le Conseil Municipal de la Commune de Lugny-les-Charolles pour présenter

- le regard d'un représentant de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) sur les indicateurs financiers de la commune
- la réorganisation actuelle du réseau local des trésoreries générales et du regroupement des anciennes Trésoreries de Charolles, Paray-le-Monial, Digoin...etc, au sein du Service de Gestion Centralisé (SCG) du Charolais-Brionnais.

➤ Point effectifs communaux

Le Maire informe que le contrat CDD de 2 ans de Madame FERNANDES, adjointe administrative est arrivé à son terme et que, conformément à la décision du Conseil Municipal précédente, n'ayant pas été renouvelé, il a reçu Madame FERNANDES durant la première semaine de Mars pour formaliser la fin du contrat.

Madame FERNANDES, ayant intégré les effectifs non titulaires de la commune en Mars 2017 pour un premier contrat aidé par l'Etat de 1an, renouvelé une fois en Mars 2020 pour un an supplémentaire, aura donc passé 4 années au sein de la collectivité.

➤ Point préparation Rentrée Scolaire 2021-2022

Madame Bernadette LAMURE, rapporteuse de la Commission JESSICA, informe des travaux conjoints avec Saint-Julien-de-Civry pour préparer la logistique de la prochaine rentrée scolaire dont l'Education Nationale a informé le RPI qu'elle se ferait avec une dotation d'enseignant à la baisse passant de 4 à 3 postes, entraînant une réduction proportionnelle du nombre de classe.

Le Conseil d'Ecole du 2^{ème} trimestre de madame la Directrice Nicole MELINE reviendra sur ses sujets d'organisation de la prochaine rentrée 2021-22 avec les Maires et les Parents d'élèves, le Jeudi 18 Mars 2021.

Le nombre d'élèves au sein du RPI devrait se situer entre 57 et 60.

Le site du RPI de Saint-Julien-de-Civry gardera 2 classes dirigées

- Pour l'une par Madame Carole CHEVALIER-DANJOUX regroupant 20 élèves de CP et CE1
- Pour l'autre par Monsieur Didier MELINE regroupant 12 élèves de CE2, CM1 et CM2.

Le site du RPI de Lugny-les-Charolles gardera 1 seule classe de maternelle regroupant entre 26 et 28 élèves de TPS, PS, MS et GS dirigée par Madame Nicole MELINE, relayée par Madame Aurélie BARRIDON pour ses demi-journées de décharge administrative).

Madame Marie-Claude VAIZAND a décidé de faire valoir ses droits à la retraite à la fin de la présente année scolaire 2020-21, décision qui permet de solutionner avec facilité la réduction du nombre de poste au sein du RPI à compter de la rentrée prochaine 2021-22.

L'enseignante de Maternelle sur le site de Lugny-les-Charolles sera secondée par 2 employées communales titulaires d'ATSEM (Adjointe Technique Spécialisée en Animation Scolaire).

Madame Laurence AUGAGNEUR, employée par la Commune de Saint-Julien-de-Civry, effectuera la surveillance de garderie périscolaire du matin, le temps scolaire du Matin, la surveillance du temps périscolaire méridien, et une partie du temps scolaire de l'après-midi pour le site de Lugny, avant de repartir en milieu d'après-midi pour prendre la surveillance du temps périscolaire du soir sur le site de St-Julien.

Madame Amandine BONIN, employée par la Commune de Lugny-les-Charolles, effectuera le temps scolaire du Matin, la surveillance du temps périscolaire méridien, et le temps scolaire de l'après-midi et enfin la surveillance du temps périscolaire du soir pour le site de Lugny.

Les postes de Madame Christine NEVERS et Jocelyne PALLOT ne seront pas reconduits à la fin de la présente année scolaire 2020-21.

Atteintes par la limite d'âge d'employabilité dans la fonction publique de 67 ans, les 2 ont néanmoins accepté la possibilité d'intervenir très ponctuellement sur demande en tant que vacataire pour quelques heures au besoin, lors d'absences non prévues des employés titulaires et servir ainsi de plan « B » du dispositif scolaire du RPI.

La commission JESSICA se réunira le 22 MARS 2021 en Mairie pour affiner encore les horaires du site de Lugny à la rentrée prochaine et préparer les modifications d'horaires nécessaires éventuelles et la saisine obligatoire préalable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique de Mâcon pour valider les changements de taux horaire avec les employés communaux concernés.

➤ Transformation d'un chemin communal en route par le Commune de Changy

Le Maire rappelle que la Municipalité de Changy a informé celle de Lugny de son intention de passer en voirie goudronnée un ancien chemin communal joignant la D270 Route de La Clayette (au niveau du hameau de Maringues) à la Route Joignant le bas du bourg de Tourny à la ferme de la Condemine à Changy. Ce chemin sur son dernier tiers est mitoyen entre Changy et Lugny.

La motivation de ce projet réside dans la nécessité de pouvoir faire accéder des tonnages supérieurs à 12 tonnes par un itinéraire ne passant pas par la route de la Condemine qui franchi la voie ferrée Lyon-Paray via un pont suspendu au-dessus de la voie et limité à 12 tonnes, mais par le nouvel itinéraire à renforcer et à goudronner

Le Conseil Municipal de Changy a délibéré la prise en charge des frais de transformation du chemin en route et en a informé la Municipalité de Lugny en précisant qu'elle ne demandait aucune participation de la Commune de Lugny pour le 1/12 soit la moitié du 1/3 de l'itinéraire). Cependant le Maire de Lugny a rappelé qu'une fois la route construite, la loi et la compétence communale voirie de la commune de Lugny pourrait être invoquée pour l'entretien d'un nouvel itinéraire emprunté en priorité par des forts tonnages.

Le Maire de Changy a précisé qu'un premier travail de construction du soubassement serait effectué la première année et qu'un revêtement goudron ne serait posé que 1 ou 2 ans après, après observation des faiblesses éventuelles constatées lors de la circulation de camions sur le soubassement nu mis en place pour identifier des faiblesses de structure du terrain.

Le Maire propose donc aux membres du conseil municipal de Lugny et aux habitants de recueillir les éventuelles doléances des habitants riverains de Lugny en mairie dans les prochaines semaines, puis d'adresser un courrier officiel à la municipalité de Changy pour prise en compte/réponse aux doléances exprimées.

➤ Demande d'emplacement pour commerce ambulancier

Le Maire informe qu'il a reçu en mairie avec les adjoints, un jeune habitant de la Commune, qui souhaite mettre en place une activité de vente ambulante de Pizza et qu'à cette fin, il a formulé une demande d'autorisation de stationnement temporaire, une demi journée en soirée par semaine au carrefour D10/D270 du Bourg de la Commune en face l'Ecole.

L'activité ne devrait pas débuter avant le 3^{ème} trimestre 2021.

Le Maire informe qu'il accordera l'autorisation d'emplacement après avoir fait délibérer le Conseil Municipal en Juin sur un dégrèvement de 3 ans du droit de stationnement à percevoir en pareil cas, fixé à 50€ annuels et ce, au titre de l'aide à l'entrepreneuriat des jeunes (au même titre de ce qu'il peut se décider en matière de dégrèvement pour les jeunes agriculteurs)

17. INFORMATIONS/COMMUNICATIONS

➤ Info CCD contractuels de la fonction publique

Le Maire informe que depuis le 1^{er} janvier 2021, les contrats CDD non titulaires de la fonction publique nouvellement signés seront désormais assujettis au paiement de la prime de précarité en fin du contrat non renouvelé, au même titre que dans le secteur privé.

La prime de précarité correspond à 10 % de l'ensemble des rémunérations brutes perçues pendant toute la durée du CDD, y compris les primes.

➤ Programmation 1^{ère} série de réunions des commissions thématiques

Le Maire propose aux différents rapporteurs de commissions communales thématiques de fixer l'agenda des prochaines réunions.

Commission	Membres	Date
JESSICA	Patrick BOUILLON Karine DAUVERGNE Céline DELOBEL Bernadette LAMURE Fabrice PERRIER Rémi ROCHAY	22 MARS 2021 - 19H
ELECTRA	Patrick BOUILLON Christophe GRIFFON Bernadette LAMURE Annie LE MOIGNE Stéphanie PERRIER	15 AVRIL 2021 - 19H
STELLA	Patrick BOUILLON Patrice DELORME Christophe GRIFFON Fabrice PERRIER Rémi ROCHAY Guillaume VACHON	19 AVRIL 2021 - 19H
URSULA	Patrick BOUILLON Céline DELOBEL Patrice DELORME Bernadette LAMURE Fabrice PERRIER Guillaume VACHON	31 MAI 2021 – 19H
ROSANA	Patrick BOUILLON Karine DAUVERGNE Céline DELOBEL Christophe GRIFFON Bernadette LAMURE Guillaume VACHON	17 MAI 2021 – 19H
PATRICIA	Patrick BOUILLON Céline DELOBEL Christophe GRIFFON Fabrice PERRIER Stéphanie PERRIER Guillaume VACHON	14 JUIN 2021 – 19H
AGATHA	Patrick BOUILLON Patrice DELORME Bernadette LAMURE Annie LE MOIGNE Fabrice PERRIER Rémi ROCHAY	28 JUIN 2021 – 19H
TRISTANA	Patrick BOUILLON Patrice DELORME Karine DAUVERGNE Fabrice PERRIER Rémi ROCHAY Guillaume VACHON	12 JUILLET 2021 – 19H
SOPHIA	Patrick BOUILLON Karine DAUVERGNE Céline DELOBEL Annie LE MOIGNE Stéphanie PERRIER Rémi ROCHAY	20 SEPTEMBRE 2021 – 19H

Après épuisement des sujets, la séance ORDINAIRE du Conseil Municipal réuni en présentiel à la Salle Communale du VENDREDI 12 MARS 2021 est levée à Minuit

La date du prochain Conseil Municipal (2021-CM02) est planifiée au [VENDREDI 11 JUIN 2021 à 20h30](#), à la Salle des Conseils, si la situation sanitaire COVID le permet.